

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie les Zamibulles Inc.	Numéro de permis 2011794	Date d'inspection Le 15 février 2023	
Nom de l'établissement Garderie les Zamibulles Inc.		Numéro de téléphone (506) 739-9264	
Adresse 629 rue Victoria Edmundston NB E3V 3M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Annik Thériault		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	01 mars 2023	
Commentaires : Lors de ma visite, trois employées n'ont pas leur cours de RCR ceux-ci ne peuvent ouvrir ni fermer la garderie et ne doivent pas être laisser seul avec un groupe d'enfant.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	01 mars 2023	
Commentaires : Il a deux éducatrices en formation pour le cours de la petite enfance, deux éducatrices inscrites et une en formation au cours d'introduction en éducation à la petite enfance.			
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	01 mars 2023	
Commentaires : Le dernier rapport d'inspection doit être affiché en tout temps à la vue des parents.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	01 mars 2023	
Commentaires : Lors de ma visite, trois employées n'ont pas leur cours de RCR ceux-ci ne peuvent ouvrir ni fermer la garderie et ne doivent pas être laisser seul avec un groupe d'enfant.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	01 mars 2023	
Commentaires : Il faut enlever la neige autour de la clôture à l'intérieur du parc car la clôture est presque disparue sous la neige.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(6) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel qui fournit des services à des enfants en bas âge ou d'âge préscolaire est entourée d'une clôture d'au moins 1,22 m de hauteur dont la barrière est fermée en tout temps lorsque les enfants s'y trouvent.	31(6)	01 mars 2023	
Commentaires : Il faut enlever la neige autour de la clôture à l'intérieur du parc car la clôture est presque disparue sous la neige.			

Commentaires généraux

La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio. J'ai pu observer la collation, des jeux libres et le dîner. Les enfants n'ont pas été à l'extérieur car la température était à -19 Celsius plus facteur vent. Mais cette après-midi il annonce beau et les éducatrices me confirme qu'ils vont sortir à l'extérieur. Discussion avec l'exploitante qu'il faut enlever de la neige dans le parc car ceci pourrait être dangereux de tomber l'autre côté de la clôture. Rappel que les extincteurs de fumer expire à la fin du mois de février 2023. Si des éducatrices de la garderie Mélubulle viennent travailler ici, leur dossier doivent être dans la garderie. Une copie est acceptée. Il est important que les enfants qui non pas de vaccin, les parents doivent signer le consentement. Copie a été envoyer par courriel.

original signé par
Annik Thériault

15 février 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date